

Congrès annuel de l'Association canadienne de science politique de 2012



Marche à suivre pour soumettre un projet Université-hôte : Université de l'Alberta, Edmonton, Alberta

Pour les besoins du présent document, il est entendu que le masculin comprend le féminin.

Veillez noter qu'un résumé est exigé pour tous les projets, qu'il s'agisse d'une présentation visuelle, d'une table ronde ou d'une communication (dans le cadre d'une séance à une seule communication ou d'une séance à plusieurs communications) et que chaque projet doit être soumis à une seule section. Les projets d'étudiants à la maîtrise ne seront pris en considération que s'ils sont soumis de concert avec un professeur. Les auteurs dont les projets sont acceptés sont censés être membres de l'ACSP d'ici le 15 avril 2012.

Veillez lire ce qui suit attentivement pour connaître les règlements et les attentes qui guident l'invitation à soumettre des projets et l'édition 2012 du congrès annuel de l'ACSP.

- 1) Toutes les personnes qui participent au congrès de l'ACSP doivent s'inscrire au congrès de l'ACSP. Les participants qui ne le font pas entraînent une perte de revenus pour l'ACSP et une augmentation éventuelle des frais d'inscription. En ne payant pas, les participants privent l'ACSP d'un soutien financier indispensable et pénalisent leurs collègues qui s'inscrivent en leur faisant payer des frais plus élevés.
- 2) Pour les exposés acceptés et ayant un seul auteur ou plusieurs auteurs, chaque auteur doit avoir acquitté sa cotisation à l'ACSP d'ici le 15 avril 2012. Des exemptions de cotisation seront accordées par le secrétariat de l'Acsp aux invités du comité du programme, aux étrangers qui peuvent fournir la confirmation qu'ils sont membres en règle de leur association nationale ou aux personnes provenant d'autres disciplines. Le secrétariat de l'ACSP communiquera avec tous les non-membres à ce sujet avant la date limite indiquée plus haut. Les présidents des séances, les commentateurs et les participants aux tables rondes ne sont pas obligés d'être membres de l'ACSP, mais ils sont vivement encouragés à le devenir.
- 3) L'ACSP reçoit une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour aider les membres des régions éloignées à venir au congrès. Ces fonds sont surtout destinés aux membres les moins établis. ***Veillez lire les Règlements pour les bourses de voyage avant de soumettre votre projet afin de savoir si vous êtes admissible.***
- 4) L'ACSP est heureuse d'annoncer la tenue du dixième concours en vue de l'attribution du Prix Jill-Vickers. Ce prix sera décerné en 2013 à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure communication présentée au congrès 2012 de l'ACSP sur un sujet traitant du genre et la politique. De plus amples renseignements seront disponibles plus tard au ***Prix Jill-Vickers.***
- 5) La présence des auteurs des communications qui sont présentées au congrès est exigée.
- 6) Les auteurs des exposés seront considérés pour le rôle de président ou de commentateur des autres séances.
- 7) Chaque coordonnateur de section au sein du comité du programme regroupe tous les exposés reçus et les assigne à telle ou telle séance en tenant compte des préférences exprimées par les conférenciers et de l'ensemble du programme. Ceux qui désirent présenter une recherche encore en cours sont invités à le faire dans le cadre des tables rondes ou des présentations visuelles.
- 8) La communication devrait être dactylographiée à **SIMPLE INTERLIGNE**, ne pas dépasser – comme pour la RCSP – **8 000 mots** et n'avoir jamais été publiée. Le document doit être terminé d'ici le **1 juin 2012** et envoyé par courriel au coordonnateur de la section pertinente et aux autres personnes participant à la séance. Les adresses de courriel seront indiquées dans le programme en ligne. Veuillez aussi faire parvenir une copie de votre texte (format PDF) au secrétariat de l'Acsp pour le téléchargement vers le site Web de l'ACSP. Nous rappelons aux auteurs d'ajouter une note sur le document en ligne indiquant que leur communication ne peut faire l'objet de citations tant et aussi longtemps qu'une version finale n'aura pas été téléchargée vers le site Web de l'ACSP.

Le fait de ne pas respecter la date limite du 1 juin 2012 risque d'amener le président à exclure la communication de la séance. De plus, le commentateur ne sera pas tenu de faire des commentaires sur une communication qu'il n'aura pas reçue avant la séance. Ce serait dommage pour les autres congressistes.

9) Toutes les salles où se dérouleront les séances seront équipées d'un ordinateur et d'un projecteur. Les auteurs de communications peuvent aussi apporter une clé USB pour les présentations en PowerPoint.

10) Pour toute demande de renseignements d'ordre général ou tout problème avec le processus à utiliser pour soumettre un projet, veuillez vous adresser au secrétariat de l'ACSP à cpsa-ACSP@cpsa-ACSP.ca.

11) Seuls les projets d'exposé soumis par le biais du site Web seront pris en considération. Un exposé qui ne répond à toutes les exigences ne sera pas admissible au congrès de l'ACSP.

12) Un projet ne peut être soumis qu'à une seule section. Le coordonnateur de la section de votre choix enverra votre projet à un autre coordonnateur de section et/ou à l'organisateur d'un atelier au besoin. La personne qui soumet le projet, le secrétariat de l'ACSP et le coordonnateur de section recevront une confirmation de la réception du projet. Dans le cas où l'organisateur d'un atelier n'est pas un coordonnateur de section, alors un avis sera envoyé à l'organisateur de l'atelier. Si vous n'avez pas reçu un accusé de réception après l'envoi de votre projet, veuillez communiquer avec le secrétariat au cpsa-ACSP@cpsa-ACSP.ca. Les coordonnateurs de section vous indiqueront si le projet est accepté ou refusé en décembre 2011.

13) Il y a une limite de trois présentations par personne; deux peuvent être des communications. Cette règle ne s'applique pas aux présidents et aux commentateurs.

14) Critères d'admissibilité (tels qu'approuvés à la réunion du conseil d'administration de l'ACSP du 3 décembre 2005) :

a) Normalement, des projets soumis par des étudiants à la maîtrise ne seront pas acceptés. Seuls les projets soumis de concert avec un professeur seront pris en considération.

b) Si un projet ne cadre pas, il sera pris en considération pour une présentation visuelle ou refusé.

c) Le projet doit porter sur une question claire ; le contenu doit faire preuve de rigueur analytique, être original et contribuer à l'avancement des connaissances.

d) Les projets soumis par de jeunes chercheurs ou des projets qui ne cadrent pas avec le programme établi seront pris en considération pour une présentation visuelle.

e) Si un projet contient beaucoup de données ou gagnerait à faire l'objet d'une présentation visuelle, il serait pris en considération pour une présentation visuelle.

f) Si le comité du programme reçoit plus de projets de qualité que le nombre prévu pour le programme, certains pourraient être pris en considération pour une présentation visuelle.

15) Un projet d'une seule communication doit inclure le titre de la communication et un résumé de 250 mots. C'est la longueur maximale de texte qu'on peut écrire sur le formulaire prévu à cette fin. Le résumé doit décrire brièvement l'argumentation qui sera proposée, identifier la méthode d'analyse qui sera utilisée, expliquer la pertinence théorique du projet par rapport aux recherches existantes dans le domaine et situer le projet dans les intérêts de recherche plus vastes de l'auteur. Une fois que vous aurez soumis votre projet, vous pourrez y avoir accès jusqu'au 3 novembre 2011 afin d'y apporter les modifications nécessaires. Si votre projet est accepté, votre résumé sera affiché sur le site Web de l'ACSP.

16) Dans le cas d'un projet de plusieurs communications (panel), c'est l'organisateur du panel qui doit soumettre le projet de communication de chaque participant. Chacun de ces projets doit inclure le titre du panel, le nom des autres participants (maximum de quatre par panel), le titre de la communication et un résumé de 250 mots de cette communication. C'est la longueur maximale de texte qu'on peut écrire sur le formulaire prévu à cette fin. Chaque résumé doit décrire brièvement l'argumentation qui sera proposée, identifier la méthode d'analyse qui sera utilisée, expliquer la pertinence théorique du projet par rapport aux recherches existantes dans le domaine et situer le projet dans les intérêts de recherche plus vastes de l'auteur. Une fois que vous aurez soumis votre projet, vous pourrez y avoir accès jusqu'au 3

novembre 2011 afin d'y apporter les modifications nécessaires. Si le projet de plusieurs communications est accepté, les résumés des communications soumis seront affichés sur le site Web de l'ACSP.

Les projets de plusieurs communications de participants provenant du même département ne sont pas permis, car ces types de séance peuvent être facilement organisés dans les départements eux-mêmes. Les projets dont deux des trois ou quatre auteurs proviennent du même département sont acceptables. Les présidents de séances et les commentateurs peuvent provenir de n'importe quel département.

17) **Un projet de table ronde** doit inclure un titre et un résumé de 250 mots. C'est la longueur maximale de texte qu'on peut écrire sur le formulaire prévu à cette fin. Le résumé doit décrire brièvement l'argumentation qui sera proposée, identifier la méthode d'analyse qui sera utilisée, expliquer la pertinence théorique du projet par rapport aux recherches existantes dans le domaine et situer le projet dans les intérêts de recherche plus vastes des membres de la table ronde. Une fois que vous aurez soumis votre projet, vous pourrez y avoir accès jusqu'au 3 novembre 2011 afin d'y apporter les modifications nécessaires. Si le projet est accepté, le résumé sera affiché sur le site Web de l'ACSP.

Pour qu'il y ait assez de temps pour chaque présentation et des discussions lors de la séance de 1 heure et 45 minutes, il est recommandé de ne pas dépasser quatre présentations par table ronde.

18) **Un projet de présentation visuelle** doit inclure un titre et un résumé de 250 mots. C'est la longueur maximale de texte qu'on peut écrire sur le formulaire prévu à cette fin. Le résumé doit décrire l'argumentation qui sera proposée, identifier la méthode d'analyse qui sera utilisée, expliquer la pertinence théorique du projet par rapport aux recherches existantes dans le domaine et situer le projet dans les intérêts de recherche plus vastes des membres de la table ronde. Une fois que vous aurez soumis votre projet, vous pourrez y avoir accès jusqu'au 3 novembre 2011 afin d'y apporter les modifications nécessaires. Si le projet est accepté, le résumé sera affiché sur le site Web de l'ACSP.

La séance des présentations visuelles est destinée aux travaux qui comprennent beaucoup de tableaux, de graphiques et/ou de chiffres ou encore aux recherches qui en sont encore à un stade conceptuel (bien que la présentation visuelle doive inclure des résultats préliminaires). Les présentations visuelles donneront aux auteurs la chance de discuter de leurs travaux avec les congressistes intéressés.

Les présentations visuelles auront toutes lieu dans la même salle. Les auteurs pourront s'installer à partir de 16 h le jour de la séance. Les auteurs devront être présents à la séance. Un commentateur sera affecté à chaque présentation visuelle. Toutefois, pour faciliter la discussion, les auteurs doivent fournir à l'avance au commentateur un résumé de 2 000 mots. Ces résumés doivent être entre les mains du coordonnateur de section et du commentateur d'ici le 30 mai 2012.

Un panneau mesurant 4 pi de haut et 6 pi de large sera fourni aux auteurs afin qu'ils y affichent les éléments suivants : le titre de la présentation et le nom de l'auteur/des auteurs, une copie du résumé (en gros caractères), une introduction, les méthodes, les résultats et une courte bibliographie et tout tableau ou chiffre qui montre les résultats de la recherche. Ces éléments devaient être apposés sur les panneaux avant la séance et y demeurer jusqu'à la fin du congrès ou jusqu'au jour où l'auteur quitte le congrès. À ne pas oublier : les représentations visuelles des résultats sont plus efficaces qu'un texte.

Un prix pour la meilleure présentation visuelle sera décerné par le comité du programme. Les critères suivants, qui ont été approuvés lors de la réunion du conseil d'administration de l'ACSP le 3 décembre 2005, seront utilisés pour évaluer les présentations visuelles et choisir le lauréat : impact visuel, clarté et contribution à la quête du savoir. Le prix, qui consistera en une adhésion de trois ans à l'ACSP (incluant un abonnement de trois ans à la *Rcsp*), sera remis au lauréat lors du dîner du congrès.

La présentation qui a remporté le prix en 2006 est disponible sur le site Web de l'ACSP au <http://www.cpsa-ACSP.ca/papers-2006/Bastien.ppt> à titre de référence.

19) **Un projet à l'intérieur d'un atelier**

Le programme comprendra 12 ateliers d'une journée ou d'une demi-journée portant sur des thèmes particuliers. Les projets à l'intérieur d'un atelier doivent être conformes aux conditions énoncées plus haut, aux points 14), 15) ou 16). Veuillez fournir un résumé, y compris une explication du lien que vous voyez entre votre projet et le thème de l'atelier.

Toutes les personnes inscrites au congrès peuvent assister aux ateliers. Une fois que vous aurez soumis votre projet, vous pourrez y avoir accès jusqu'au 3 novembre 2011 afin d'y apporter les modifications nécessaires.

20) Responsabilités des conférenciers

Les conférenciers doivent être membres en bonne et due forme de l'ACSP (voir n° 2 plus haut). TOUS les conférenciers doivent s'inscrire au congrès. Les conférenciers doivent préparer un document qui regroupe les points saillants de leur communication. Si, en raison de circonstances imprévues, vous n'êtes pas en mesure d'assister au congrès, vous êtes prié d'en aviser le coordonnateur concerné aussitôt que possible. Nous vous remercions à l'avance de votre professionnalisme en la matière.

Une bonne présentation constitue la base d'une séance réussie. Voici quelques directives qui vous aideront à préparer une bonne présentation. Il ne faut jamais lire une communication mot à mot. De telles présentations sont souvent monotones. De plus, le temps imparti étant limité, l'auteur qui lit son texte risque de se voir interrompre par le président de la séance avant d'avoir atteint le point crucial de son exposé. Il est préférable de donner les grandes lignes : but de la recherche, description de l'échantillon, méthodologie, problématique, principales observations, conclusions ou recommandations. Le temps alloué à chacun de ces points peut varier selon l'importance que l'auteur leur attribue. Il est conseillé à tout conférencier inexpérimenté de se préparer un texte de 5 pages dactylographiées.

Les conférenciers participant à une table ronde ou à une présentation visuelle doivent apporter avec eux des copies de leurs résumés de leur recherche et ce, afin de favoriser une discussion plus fructueuse.

21) Responsabilités des présidents de séance et des commentateurs

Le président est responsable du bon déroulement de chaque séance. Le succès d'une séance dépend souvent de l'aptitude du président à limiter la durée des exposés et des interventions de façon à donner à chacun l'occasion de s'exprimer. Les principales responsabilités du président sont les suivantes :

- ouverture de la séance à l'heure prévue et brève introduction;
- présentation des participants avant leurs communications;
- respect du temps imparti à chaque conférencier et commentateur;
- animation des discussions ;
- levée de la séance à l'heure fixée afin de libérer le local pour la séance suivante.

Les présidents sont tenus de signaler toute absence d'un conférencier à une séance, en précisant le numéro de la séance, au coordonnateur de la section concernée. Pour les séances où des commentateurs sont censés préparer à l'avance leur analyse, le président peut à son gré annuler la participation de tout auteur qui n'aurait pas soumis un exemplaire de sa communication aux commentateurs, deux semaines avant la séance.

Les commentateurs doivent préparer à l'avance des commentaires analytiques ou critiques pertinents sur les communications présentées lors des séances. La durée des discussions est déterminée par le président. Les commentateurs ne sont pas tenus de commenter des communications qu'ils n'auraient pas reçues avant la séance.

LIEN VERS LA MARCHE À SUIVRE POUR OUVRIR UNE SÉANCE DANS OCS (OPEN CONFERENCE SYSTEMS)